

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_046

Election du 3e vice président et d'un délégué au bureau

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Le Rozier, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Esther CHUREAU, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Alain ROUGET

Étaient représentés : Serge GRASSET par Daniel GIOVANNACCI

Secrétaire de séance : Simone GÉLY

Date de convocation : 19 septembre 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 15	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 1

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Vu la délibération DE_002_2018 du 9 avril 2018 portant sur l'élection des trois vice-présidents à savoir Hubert GRANIER en 1^{er} vice-président, Madeleine MACQ en 2^e vice-présidente et Pierre PANTANELLA en 3^e vice-président ;

Vu le courrier de démission de Pierre PANTANELLA de ses fonctions de 3^e vice-président du SMBVTAM en date du 11 juillet 2019 transmis à la sous-préfecture de Florac ;

Vu le courrier d'acceptation de la démission de Pierre PANTANELLA par Madame la Préfète de Lozère en date du 18 juillet 2019 ;

Considérant qu'il convient de le remplacer ;

Procède à l'élection du 3^e vice-président selon les modalités suivantes :

Le président, Jean-Luc AIGOUY, fait un appel à candidature.

Est candidat : Guy PUEL

Selon le choix du comité syndical, il est procédé au vote à main levée.

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

Guy PUEL, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième vice-président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

Considérant qu'il convient de remplacer Guy PUEL au sein du bureau dont il faisait déjà partie ;

Procède à la désignation d'un délégué membre du bureau :

Le président, Jean-Luc AIGOUY, propose la candidature de Gil CLOIX.

Selon le choix du comité syndical, il est procédé au vote à main levée.

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

Gil CLOIX, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

Ainsi fait et délibéré à Le Rozier, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour **Le président, Jean-Luc AIGOUY**
Hubert Granier, 1^{er} vice-président



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 10/10/2019
et publié ou notifié
le 10/10/2019